

Oxylane, les opposants espèrent encore

Économie. Close, l'enquête publique du Scot du pic Saint-Loup laisse un sursis.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête publique du schéma de cohérence territoriale (Scot) du pic Saint-Loup étaient attendus avec impatience par les opposants au projet Oxylane, regroupés dans le collectif Oxygène. Premier enseignement : leur campagne de communication, invitant à s'exprimer sur le registre de l'enquête, a débouché sur 357 avis (sur 433) exprimant un rejet d'Oxylane, contre 30 de soutien.

« Des conclusions difficiles à avaler »

Cette mobilisation a cependant été insuffisante pour une annonce d'avis purement et simplement négatif à la poursuite du projet. Dans un long texte, les membres du collectif Oxygène estiment difficiles à avaler les conclusions de la commission d'enquête. « *Considérant que certaines décisions de justice sont toujours pendantes auprès des tribunaux, la sagesse recommande d'en attendre les décisions définitives, est-il écrit dans le rapport [...] La faisabilité du projet doit être maintenue au dossier du Scot pour les surfaces de plancher autorisées au permis d'aménager et pour les superficies de vente autorisées en commission d'urba-*

nisme commercial. »

Les membres d'Oxygène se consolent, un peu plus loin dans le rapport, avec la recommandation émise par la commission d'enquête demandant à la Communauté de communes du grand pic Saint-Loup, pilote du dossier, de prévoir en cas d'annulation des autorisations accordées que le Scot soit modifié « *afin de classer les terrains concernés en zone strictement protégée* ».

Pour la communauté de commune, les conclusions de la commission d'enquête font preuve « *d'une grande sagesse. Je suis d'accord avec cette position, déclare Alain Barbe, le président. Le terrain pourrait être sacralisé. Cela fermerait la porte à tout éventuel projet immobilier sur le site. Là, ce serait nous qui sortirions les fourches.* »

Un recours contre le permis d'aménager déposé par l'association Non au béton devrait être examiné par le Conseil d'État mi-2019.

Quatre autres recours contre les permis de construire sont également pendants devant la cour d'appel administrative de Marseille. La date de leur examen n'est pas connue.